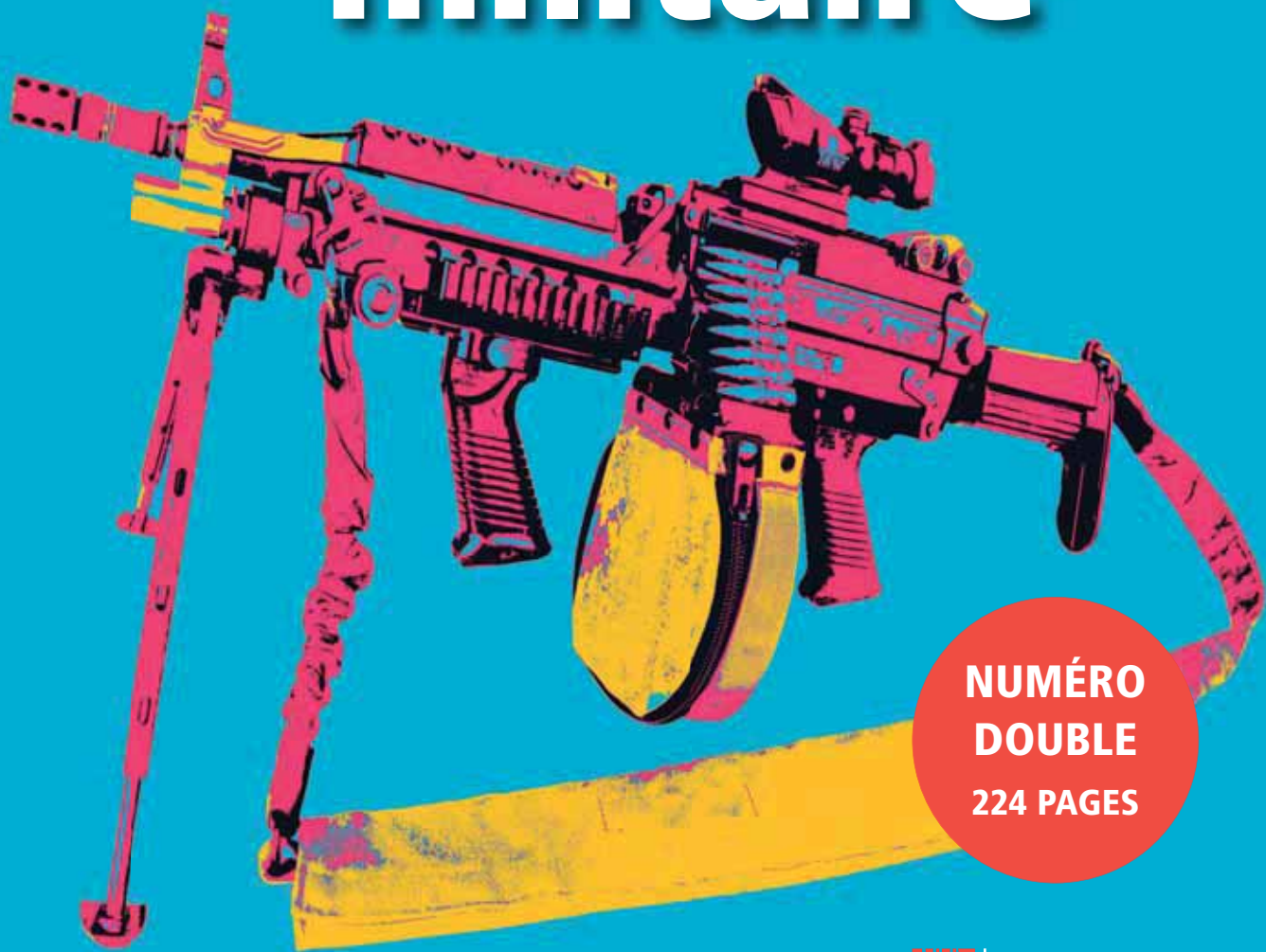


Questions
internationales

L'économie autrichienne : un modèle ?
Quelle gouvernance pour l'Asie du Sud-Est ?
Hollywood et la création de l'*US Air Force*
Le Débarquement du 6 Juin au cinéma

La puissance militaire



**NUMÉRO
DOUBLE
224 PAGES**

 La
documentation
Française 

La puissance militaire

4 Ouverture – Puissance militaire, puissance incertaine

Serge Sur

La puissance militaire en mouvement

14 Les nouveaux équilibres de la puissance militaire au XXI^e siècle

Camille Grand

27 États et puissance militaire : globalité, clavier, levier

Christian Malis

42 Des évolutions technologiques porteuses de profonds changements tactiques et stratégiques

Yves Boyer

54 L'adaptation des moyens militaires aux conflits asymétriques

Michel Goya

64 Arme nucléaire et puissance militaire

Corentin Brustlein

75 Désarmement et maîtrise des armements

Grégory Bouterin

87 Que signifie la puissance aérienne aujourd'hui ?

Laurent Labaye

Quelques acteurs militaires

100 La supériorité militaire américaine en question

Stéphane Taillat

110 Les coopérations militaires multinationales, vecteurs de la puissance américaine

Olivier Schmitt

122 La Chine et ses voisins : course aux armements et montée de la méfiance

Sophie Boisseau du Rocher et Bruno Hellendorf

129 La puissance navale : nouveaux acteurs, nouveaux enjeux

Patrick Hébrard

137 La modernisation des armées en Europe

Pierre-Olivier Eglemme

146 Questions sur la puissance militaire française

Frédéric Charillon

La puissance militaire dans l'histoire de quelques grands empires

160 Alexandre et la puissance militaire

Maurice Sartre

165 Sous le signe de Mars : l'Empire romain et la puissance militaire

Benoît Rossignol

169 La puissance militaire au cœur des conquêtes de l'Empire ottoman

Jean Marcou

175 La puissance militaire dans l'ascension de la Prusse et de l'Empire germano-prussien

Christine de Gemeaux

180 Le Grand Empire napoléonien et la puissance militaire française

Walter Bruyère-Ostells

185 La puissance militaire en situation coloniale

Amaury Lorin

Et les contributions de

Samir Battiss (p. 119),
Charlotte Beaucillon (p. 57),
Philippe Chapleau (p. 62),
Isabelle Facon (p. 106),
Jacques Fontanel (p. 22),
Joseph Henrotin (p. 96),
Alexandra Novosseloff (p. 37 et 41),
Léonard Rolland (p. 50),
Georges-Henri Soutou (p. 24),
Fabien Terpan (p. 142)
et *Olivier Zajec* (p. 70)

Questions EUROPÉENNES

189 Autriche : entre efficacité économique et paternalisme étatique

Markus Gabel

Regards sur le MONDE

196 Gouvernance et résilience en Asie du Sud-Est

François Raillon

Les questions internationales à L'ÉCRAN

204 Hollywood et la création de l'US Air Force

Tony Morin

210 Le 6 juin 1944 au cinéma : entre documentaire et propagande

Elizabeth Carey

ABSTRACTS

Liste des CARTES et ENCADRÉS

217 et 221

Puissance militaire, puissance incertaine

On doit à la puissance militaire de grands accomplissements internationaux au long de l'histoire. On lui doit aussi de grandes catastrophes, guerrières, politiques, économiques, humaines. Elle est intimement liée à la nature et à l'existence de l'État – quel est celui dont la destinée et souvent les frontières n'ont pas été, à un moment ou à un autre, définies ou modifiées par la guerre ? La puissance militaire n'est pas pour autant la guerre, et l'une de ses fonctions principales est à l'inverse de la prévenir. On peut même soutenir que la guerre est toujours son échec, parce qu'elle est l'ultime recours et signe une impuissance à atteindre le but recherché par des voies pacifiques, parce que la violence la met au défi et peut conduire à son autodestruction.

Ne confondons donc pas la puissance militaire avec la guerre, ne confondons pas non plus la puissance militaire avec la puissance tout court. Cela fait beaucoup de distinctions nécessaires pour un concept faussement simple. En outre, elle peut à tout moment se muer en impuissance, en raison de ses limites intrinsèques comme de la conflictualité extérieure à laquelle elle est par nature exposée. Enfin, ses rapports complexes avec le pouvoir politique en font une puissance en principe subordonnée – et si elle ne l'est pas elle sort de son concept par une confusion des autorités, des desseins, des registres généralement dommageable pour tous.

Un instrument de la puissance étatique

● D'abord, **la puissance**. Raymond Aron y voit une capacité d'imposer sa volonté à autrui¹. Il

est clair que la puissance militaire possède une virtualité coercitive de nature à obtenir l'obéissance. Cette définition peut cependant être précisée. La puissance est une capacité, de faire, de faire faire, d'empêcher de faire, de refuser de faire². Elle s'exerce sur les esprits, c'est son expression la plus haute, puisque ses moyens d'action sont invisibles, intériorisés par une formation initiale ou par une conviction acquise – science et technologie, mais aussi langue et culture sont ainsi aujourd'hui puissances majeures dans les relations internationales. Elle s'exerce aussi sur les choses, et certains éléments matériels, fluctuants suivant les circonstances – territoire, population, ressources naturelles, développement économique, outil militaire parmi d'autres – en sont les instruments sans en être l'âme. Elle s'exerce encore sur les valeurs, les valeurs comme conditionnement des comportements – ainsi les convictions religieuses, idéologiques, doctrinales : on approuvera une action guerrière si elle est perçue comme juste, au nom de la vraie foi, de la révolution, des droits de l'homme, etc.

● Ensuite, **la guerre**. C'est un truisme que de constater que ses liens avec la puissance militaire sont étroits : en tant que violence contre les personnes et les biens, en tant qu'affrontement entre groupes organisés, elle semble son objet et son objectif suprême. Certains vont même jusqu'à considérer que le lien est à ce point substantiel que la guerre est inhérente à la puissance militaire et qu'en conséquence il convient de désarmer. Mais l'expérience indique que le désarmement ne fait pas disparaître la violence internationale et que, à l'inverse, l'affai-

¹ Raymond Aron, *Paix et guerre entre les nations*, 1^{re} éd., 1962.

² Serge Sur, *Relations internationales*, 6^e éd., 2011, « La puissance, définition », p. 248-254.

blissement de certains États conduit à renforcer le comportement agressif d'autres.

Alors, la puissance militaire facteur de paix, de paix par l'équilibre, de paix par la dissuasion, la puissance militaire indispensable à la paix et à la sécurité internationales ? *Si vis pacem, para bellum* – qui veut la paix prépare la guerre. En toute hypothèse, si la guerre est exercice de la puissance militaire, elle est aussi sa négation, parce qu'elle est vouée à restreindre ou à détruire celle de certains belligérants. En outre, indépendamment de la guerre, le secteur militaire remplit diverses fonctions, économiques, sociales – recherche et développement technologique, orientation d'activités industrielles et commerciales, formation professionnelle, exemple et modèle pour l'extérieur – qui le font participer à la vie quotidienne et paisible de l'État.

● En revanche, la puissance militaire a **un lien indissoluble avec l'État**, l'État comme puissance publique, comme espace public territorial qu'il convient de défendre voire d'étendre par la force des armes. Sans État, pas de puissance militaire. Être militaire est une notion de droit public et suppose un statut public. Les armées régulières, instrument essentiel de la puissance militaire, n'existent que dans le cadre de l'État et leur développement a été un signe de son affermissement. Ont toujours existé milices, bandes guerrières plus ou moins organisées, qui peuvent s'opposer entre elles ou lutter contre des États. Les guerres de décolonisation, le terrorisme international comportent une violence armée contre les biens, les personnes, les institutions.

On ne saurait y voir des outils militaires, mais plutôt des défis à la puissance militaire des États, ainsi menacés par des conflits asymétriques. Ceux-ci peuvent être tentés, par un phénomène de mimétisme propre au duel et qui coexiste avec l'asymétrie, de développer leurs propres forces paramilitaires, distinctes des armées régulières et privées, plus souples, plus libres, capables de s'affranchir du droit humanitaire : loin d'être une « privatisation » de la guerre suivant une terminologie fallacieuse, il s'agit de gestion privée par recours à des mercenaires, ou encore d'une forme d'action couverte comme peut l'être celle des services secrets.

Ce lien indissoluble avec l'État, on le vérifie également avec l'impossibilité concrète pour les organisations internationales de se doter de leurs propres outils militaires, détachés des États qui les composent. Cela est d'abord vrai pour l'ONU, pourtant institution à vocation universelle de sécurité collective, et dont le Conseil de sécurité est compétent pour autoriser voire imposer des actions militaires. Sa Charte prévoit bien que des forces armées seront mises à disposition du Conseil et qu'un état-major international sera créé³. Mais les États concernés n'ont pas consenti à cette mise à disposition, et l'ONU est sans puissance militaire. Elle dépend pour les opérations de paix de contingents nationaux prêtés par certains États membres, et peut autoriser le recours à la force armée de certaines armées nationales.

L'Union européenne connaît la même impuissance, d'avantage encore puisque ses principes l'éloignent de l'emploi de la force armée, qui reste l'apanage de ses États membres. La défense proprement européenne reste embryonnaire et son destin douteux. En dépit de quelques opérations communes, elle n'a jamais surmonté l'échec de la Communauté européenne de défense. Mais l'OTAN ? Ne s'agit-il pas d'une organisation de légitime défense collective, avec commandements militaires intégrés, de sorte que l'on peut parler de forces de l'OTAN ? En réalité, on reste dans une logique de coalition militaire : l'existence et l'autonomie des armées nationales en son sein ne sont que partiellement affectées⁴. La participation aux actions communes éventuelles est tributaire de l'accord des États membres, et la puissance militaire demeure essentiellement nationale.

³ L'article 47 de la Charte, situé dans le chapitre VII, définit les compétences et pouvoirs du Conseil de sécurité « en cas de menace contre la paix, de rupture de la paix et d'acte d'agression ». Voir l'encadré d'Alexandra Novosseloff, « Capacité et incapacité militaire du Conseil de sécurité des Nations Unies », dans le présent dossier, p. 37.

⁴ L'article 5 du traité de Washington ne comporte en effet pas de solidarité automatique entre les membres de l'Alliance atlantique. Cependant, indépendamment de toute action guerrière, les exigences de l'interopérabilité entre armées ont conduit à faire accepter les normes de l'OTAN par les partenaires, voire d'autres États, ce qui confère un avantage technologique et économique aux États-Unis.

Les vicissitudes de la puissance militaire

Puisque l'on parle de l'OTAN, considérons les États-Unis, qui sont en son cœur mais en restent parfaitement indépendants. Leur situation est exemplaire. Leur supériorité militaire est aujourd'hui écrasante, les budgets qui l'alimentent représentent près de la moitié de la totalité des budgets dans le monde, leur capacité d'intervention est universelle, leur domination dans l'espace extra-atmosphérique, sur les mers et les océans, dans l'espace aérien est incontestée. Aujourd'hui, la puissance militaire parle anglais, comme les affaires et la diplomatie. Quantitativement, technologiquement, professionnellement, les États-Unis disposent de la seule armée mondiale, et sont toujours à l'affût des moyens de la perfectionner, de conserver sur tout État ou toute coalition virtuelle plusieurs longueurs d'avance.

Dans quelle mesure cette prééminence contribue-t-elle à leur statut d'unique puissance mondiale ? Elle est l'insigne de la puissance, tous ces navires, ces flottes parcourant toutes les mers du globe, ces aéronefs, ces uniformes étoilés surchargés de médailles, ce déploiement formidable de bases qui constellent la planète, ces troupes aguerries, cette admiration mêlée d'envie que leur portent les autres armées, sans même parler d'un armement nucléaire qui reste à l'arrière-plan, des sous-marins nucléaires qui rôdent... *Overwhelming*, la capacité destructrice de l'ennemi détenue par l'armée américaine, en bloc ou en détail, alors même qu'elle ne subit que des pertes restreintes, est sans comparaison et sans précédent. Alors, puissance militaire égale puissance tout court ?

Et pourtant, les résultats de cette domination militaire, lorsqu'elle s'exerce c'est-à-dire est mise au défi, sont des plus incertains pour ne pas dire contestables. Depuis la Seconde Guerre mondiale, les États-Unis se sont engagés sur de nombreux terrains de bataille avec des résultats médiocres ou détestables : la guerre du Vietnam, la Somalie, l'Afghanistan, l'Irak, même le Kosovo ne sont guère convaincants sur le plan militaire. L'assurance des commencements, la débauche de force face à des adversaires apparemment très

inférieurs ont conduit à des enlacements suivis de retraits plus ou moins forcés.

Aussi les États-Unis refusent-ils aujourd'hui l'engagement militaire dans des situations comparables et tendent à se retrancher derrière une conception étroite de leurs intérêts nationaux. Ils ne renoncent pas pour autant à une hégémonie mondiale, mais d'autres instruments sont plus efficaces dans les circonstances historiques du moment : la conquête des marchés, la domination économique et financière, le rôle international du dollar, les outils culturels que sont la langue, l'audiovisuel, l'innovation technologique – en bref, les armes de la paix qui fascinent par exemple un pays comme le Vietnam, peut-être le seul à avoir vaincu militairement les États-Unis.

On peut ajouter que les puissances qui ont connu le développement le plus brillant après la Seconde Guerre mondiale, Allemagne et Japon, sont sans puissance militaire significative alors que l'URSS, militairement formidable et redoutée, s'enfonçait dans le sous-développement, et que les puissances émergentes actuelles doivent l'intérêt qu'on leur porte non à leurs capacités militaires mais à leur taux de croissance. On est alors tenté de conclure que non seulement la puissance militaire est inutile à la puissance tout court, mais en plus qu'elle lui nuit parce qu'elle est un fardeau économique, qu'elle détourne des ressources précieuses, tant matérielles qu'humaines, vers des activités improductives et coûteuses.

Instrument de puissance dépassé ou inadapté, la force armée devrait être vouée aux musées, aux reconstitutions historiques des batailles, aux films exaltant de vaines grandeurs passées, l'héroïsme des combattants, le génie des grands capitaines, ou stigmatisant à l'inverse la noirceur des ennemis abattus. Au demeurant, la guerre n'est-elle pas un échec historique, dans la mesure où les entités politiques qui ont fondé leur domination sur l'usage de la force militaire ont toutes connu défaites et dislocation à plus ou moins long terme ? On peut tout faire avec des baïonnettes, sauf s'asseoir dessus : on attribue ce mot suivant les cas à Napoléon, à Talleyrand, à Clemenceau. N'importe, ils s'y connaissaient tous les trois.

La mémoire des grands conquérants est le plus souvent glorieuse, l'âme du combat, les vertus du sacrifice, la volonté de servir, les beautés de la stratégie, le souffle de l'aventure, le prestige des risques et les plaisirs de la victoire peuvent saisir de bons esprits. Ils ont toujours coexisté avec d'autres traditions, pacifistes, internationalistes, antimilitaristes, même si les États préfèrent généralement les premières. Hollywood a largement exalté, avec le soutien des autorités, l'excellence individuelle et collective des combattants américains. Pourtant, après les grands massacres anonymes de la Grande Guerre, les conflits contemporains s'éloignent de l'héroïsme lorsqu'un lâcher lointain de bombe détruit Hiroshima, que des drones invisibles éliminent à plusieurs milliers de kilomètres du tireur des individus ciblés, sans parvenir à éviter les dégâts collatéraux.

Parallèlement à cette déshumanisation des conflits, le terrorisme frappe, aveugle et indiscriminé ou sélectif et individuel. Où sont Achille, Hector, Horace, Bayard ? La déconstruction des héros a commencé depuis longtemps dans les médias audiovisuels. Quelques exemples : Stanley Kubrick, dans *Full Metal Jacket*, montre la fabrique de machines à tuer. Avant lui, Hitchcock présentait dans un téléfilm un superbe officier retour de guerre, *miles gloriosus*, prêtant son revolver à son jeune fils fasciné par tout ce brillant métal, et l'enfant l'abat aussitôt. On connaît *Inglourious Basterds*⁵. Quant à *American Sniper* de Clint Eastwood, on ne sait trop s'il est héros ou tueur en série.

À quoi sert la puissance militaire

• Alors, peut-on **encadrer la puissance militaire** ? L'antimilitarisme et le pacifisme en effet, si respectables soient-ils, ne peuvent garantir la sécurité, celle des États, celles de leurs populations, l'inviolabilité de leur territoire, la liberté individuelle et collective de ceux qui y vivent. Le désarmement ne pourrait y parvenir que s'il était compensé par une force de

⁵ Sur ce film, voir Nathalie Petitjean, « *Inglourious Basterds* de Quentin Tarantino : l'épreuve des langues », *Questions internationales*, n° 44, juillet-août 2010, p. 108-113.



police internationale suffisamment acceptée et puissante pour maintenir la paix publique. On sait qu'il n'en est rien et que les États conservent le droit de s'armer dans la mesure de leurs moyens et des perceptions de leur sécurité. L'idéologie de la Charte des Nations Unies est celle de la sécurité collective, non du désarmement.

Si au surplus la Charte a pour objet et pour but de prévenir le recours à la force armée dans les relations internationales et si elle condamne la guerre, elle ne se risque pas à écarter le droit de légitime défense individuelle et collective, ultime sauvegarde pour les États de leur sécurité. Dans la mesure où le Conseil de sécurité n'est pas capable d'empêcher ou d'arrêter un conflit, chaque belligérant peut s'estimer en légitime défense et fonder ainsi son droit de recourir à la force. C'est dire que, faute de pouvoir interdire effectivement l'emploi de la force armée, on s'efforce plutôt de l'encadrer juridiquement, d'en réduire les manifestations et les conséquences, et ceci de deux manières convergentes.

De façon préventive d'abord, avec les traités multilatéraux de désarmement, qui concernent les armes biologiques et les armes chimiques, en principe prohibées. Également avec la

politique dite de maîtrise des armements ou *arms control*, qui s'attache avant tout aux armes nucléaires, avec la non-prolifération en dehors du cercle des cinq détenteurs officiellement reconnus de ces armes, Chine, États-Unis, France, Royaume-Uni, Russie, et avec les traités bilatéraux entre les États-Unis et l'URSS puis la Russie. Les armes nucléaires sont aussi encadrées par la doctrine de la dissuasion qui exclut leur emploi et assimile leur efficacité avec leur simple menace – un emploi serait à la fois un échec de la doctrine et une autodestruction généralisée, illustration de ce que la puissance militaire doit être radicalement distinguée de l'emploi des armes.

La limite de cette approche préventive, largement développée durant la période de l'opposition Est-Ouest, est qu'elle n'apporte aucune garantie face aux conflits ouverts. Pour eux, s'applique le droit de la guerre, désormais dénommé droit humanitaire. Afin de réduire l'intensité ou la nature de la violence armée, il interdit l'emploi de certaines méthodes ou de certaines armes, indistinguées ou inhumaines, au cours des hostilités. Il n'en demeure pas moins que cet encadrement repose sur l'acceptation de la violence armée : la limiter, c'est reconnaître qu'elle peut exister en fait, même si on la condamne juridiquement. C'est que la sécurité l'emporte sur l'interdiction du recours à la force, et que la puissance militaire a précisément pour objet de l'assurer. La sécurité est militairement une notion défensive et la légitime défense en est l'incarnation.

Même si paix et sécurité sont associées dans la Charte, la sécurité peut donc justifier des atteintes à la paix. Au demeurant, c'est le plus souvent au nom du rétablissement de la paix que l'on recourt à la violence armée. La promotion récente du concept de responsabilité de protéger renforce cette donnée. De graves violations du droit humanitaire peuvent justifier, au-delà de poursuites pénales internationales, des interventions armées, de sorte que l'on assiste au retour de la guerre juste, si tant est qu'elle ait jamais disparu, et du même coup à la légitimation de la puissance militaire. Observons que, dans la plupart des pays, la perception des armées est positive, et qu'elle l'est d'autant plus que l'on ne leur prête pas des intentions agressives,

qu'elles paraissent vouées à la défense nationale et à la protection de valeurs fondamentales.

● Encadrer la puissance militaire, c'est aussi **diversifier ses missions**, les ajuster aux besoins du maintien de la paix et de la sécurité internationales. On est sorti de la logique des guerres des peuples, des guerres totales pour une gradation ouverte des recours à la force, voire pour un continuum de sécurité qui dépasse les distinctions traditionnelles entre interne et international comme entre civil et militaire. La lutte contre le terrorisme implique par exemple aussi bien des actions civiles que guerrières. Certaines opérations de paix, menées ou non sous l'autorité des Nations Unies, associent les soldats à la reconstruction de la paix, au-delà des combats ou d'opérations de police. Les Casques bleus ont ainsi obtenu le prix Nobel de la paix en 1988. Depuis lors cependant, nombre d'incidents ont impliqué des contingents dans des comportements individuels ou collectifs peu compatibles avec le respect des populations protégées.

La gamme des actions conduites par les militaires implique l'intervention armée comme au Mali, en Centrafrique ou contre l'organisation État islamique (Daech), mais aussi l'assistance humanitaire ou à la reconstruction des États par formation de cadres. Il en résulte une complexité accrue des opérations militaires, pacifiques autant que guerrières, et une tendance générale à la professionnalisation des armées. Elles demandent d'une part des experts bien formés et d'autre part des spécialistes des disciplines les plus diverses, pouvant participer à des missions sur les théâtres les plus variés.

Articuler les différents moyens d'action, agir dans des opérations extérieures lointaines, résoudre les questions logistiques, faire que ces interventions soient acceptées par les populations, savoir doser l'usage de la coercition, conduire l'opération dans un cadre multilatéral, avec des contraintes juridiques et politiques, le faire dans la durée et dans un contexte dont l'hostilité peut rester sous-jacente, tout cela mobilise beaucoup de savoirs et de savoir-faire différents qu'il faut combiner.

Aussi le rôle des états-majors est-il crucial. La puissance de feu est parfaitement insuffisante

à elle seule. Le nombre des combattants, leur équipement, leur formation sont certes importants, mais la victoire n'est qu'apparente si elle ne débouche pas sur un retour durable à une paix organisée, et celle-ci suppose une sécurité retrouvée. L'exemple récent de la Libye est un cas d'école. Au-delà donc de la conduite des opérations militaires, leur lien avec les actions civiles et politiques est décisif. À la jonction du politique et du guerrier, de l'ouvert et du couvert, de l'analyse et de l'action, le renseignement : le développement considérable des services depuis un siècle accompagne la diversification des missions et conditionne leur succès. La puissance militaire n'a certes pas vocation à s'abolir. Il lui faut à l'inverse être un instrument de la paix si elle veut subsister. Ainsi manier les armes n'est plus qu'une variante et non l'essence même de la puissance militaire⁶.

● C'est dire que ses **implications civiles** sont de plus en plus importantes. Ces implications sont elles-mêmes très variées. La recherche-développement, la promotion de nouvelles technologies doivent beaucoup aux programmes militaires, du micro-ondes à Internet, de l'avion à réaction à l'utilisation de l'espace atmosphérique et aux drones. La course qualitative aux armements mobilise crédits publics et équipes de chercheurs, et leurs applications civiles sont source d'innovations continues. La « cyberguerre » en est une manifestation récente, mais l'existence de technologies à double usage est ancienne et crée une sorte de relais permanent entre recherche civile et recherche militaire.

Lorsque en 1983 le président Reagan lançait l'*Initiative de défense stratégique* (IDS ou SDI) vouée à la défense du territoire américain contre une attaque nucléaire, il assurait d'abord un important financement public de la recherche scientifique, il défiait ensuite l'URSS, incapable de répondre sur ce terrain, il permettait enfin à son pays de conserver une avance technolo-

⁶ On rejoint cette donnée plus générale rappelée par François Jullien (*Traité de l'efficacité*, 1996) à propos de la pensée stratégique chinoise : il est plus important de convaincre par la menace et le calcul rationnel liés à la situation des forces que de combattre – du grand Général on peut dire qu'il n'a gagné aucune bataille, parce qu'il a pu vaincre sans avoir à la livrer.



Carl von Clausewitz (1780-1831).

gique face au monde entier. Celle-ci favorise par exemple le commerce extérieur et rend à l'activité civile un personnel que le secteur militaire a contribué à former. Celui-ci s'intègre ainsi pleinement dans un paysage pacifique. Que faire des militaires en temps de paix était une question récurrente. C'est peut-être un résultat de la professionnalisation et de la contractualisation d'une partie de la carrière militaire, que de les intégrer pleinement dans la vie quotidienne et tranquille de la société civile pour y maintenir une sécurité préventive.

Un monde post-clausewitzien

La guerre, écrivait Clausewitz, est un caméléon. Elle change de formes et d'instruments suivant les périodes, les circonstances, les adversaires, elle s'adapte au terrain. Elle est mimétique ou asymétrique, technologique ou primitive, corps à corps ou lutte à distance, consommatrice d'hommes ou économe en vies humaines. Aucune supériorité apparente n'est jamais acquise, aucune stratégie ne porte en elle un succès assuré. La différence entre la victoire et



© Wikimedia Commons

la défaite, disait un général britannique, n'est pas plus épaisse qu'une feuille de papier à cigarettes. L'aléa est toujours présent et le recours à la force armée toujours un saut dans l'inconnu.

La puissance militaire est par là vouée à l'incertitude et à la remise en cause permanente : nouvelles armes, nouveaux ennemis, nouvelles méthodes, nouveaux champs. Mais Clausewitz a surtout posé cette assertion célèbre : la guerre est la continuation de la politique par d'autres moyens. Elle a ouvert un siècle de guerres clausewitziennes, avec poursuite des politiques nationales par des moyens guerriers et tendance à la montée aux extrêmes, de Bismarck à Hitler, de la guerre limitée à la guerre totale. Elle a précisément conduit à la destruction totale de la puissance militaire qui s'en réclamait, l'Allemagne, de sorte que l'on peut s'interroger sur sa pertinence.

Raymond Aron a consacré deux forts volumes à l'élucidation de « la Formule »⁷. Elle soulève en effet de grandes questions, même si elle est aujourd'hui condamnée par le droit. Le pacte

⁷ *Penser la guerre, Clausewitz*, 2 vol., 1976.

Briand-Kellogg de 1928, renforçant le pacte de la Société des Nations, prohibe la guerre comme instrument de politique nationale. La Charte, qui les amplifie, rejette le concept de guerre et déclare qu'il ne sera fait usage des armes que dans l'intérêt commun. C'est cet intérêt commun qui justifie les actions autorisées ou décidées par le Conseil de sécurité, ou la légitime défense collective. Le droit international rejette donc en principe l'idée que la guerre est la continuation de la politique par d'autres moyens, il en prend même le contrepied.

S'y ajoute que la dissuasion nucléaire, sur un autre registre, a pour objet d'empêcher le recours à la guerre tout en confiant la maîtrise de l'arme au pouvoir politique⁸. De façon générale, la dissuasion est l'efficacité optimale de la puissance militaire. Ainsi peut-on soutenir que ce n'est pas la guerre mais la puissance militaire qui est la continuation de la politique par d'autres moyens.

⁸ René Girard voit dans le développement de l'arme nucléaire l'aboutissement de la montée aux extrêmes de la guerre, dans la logique de Clausewitz, et le début de l'apocalypse (*Achever Clausewitz*, 2007). On peut à l'inverse considérer que la dissuasion le dépasse, puisque l'efficacité de l'arme repose sur sa non-utilisation et a pour objet de prévenir la guerre.

Si l'on considère également que les États restent les détenteurs uniques de la puissance militaire, on en conclura que nous ne vivons pas dans un monde post-westphalien, mais dans un monde post-clausewitzien, ce qui est tout différent.

Il résulte de cette soumission de la puissance militaire à des objectifs politiques sa subordination à des autorités politiques, c'est-à-dire civiles. Le principe *Cedant arma togae* – que les armes cèdent à la toge – était et demeure un principe républicain. Poser que la guerre est la continuation de la politique par d'autres moyens peut conduire à une confusion entre missions et responsabilités. Pourquoi ne pas confier le pouvoir aux états-majors en cas de conflit ? Pourquoi ne pas les laisser définir les buts de guerre, puisqu'ils sont les mieux à même de juger l'adéquation entre ces buts et les moyens dont ils disposent ? Pourquoi ne pas leur abandonner directement le pouvoir politique, réalisant ainsi une sorte de fusion nationale, identifiant la nation et l'État avec ses forces armées ?

L'expérience montre, s'il en était besoin, les catastrophes auxquelles mène ce type de confusion. La prise en main de l'Allemagne par le couple Hindenburg-Ludendorff en 1918 ne lui a pas épargné la défaite, le franquisme a enfermé l'Espagne dans une durable régression, le régime des colonels en Grèce a sombré dans une politique agressive tout comme le régime des généraux en Argentine avec la guerre des Malouines... On a soutenu que les nouveaux États, issus de la décolonisation et devant se construire comme structure nationale organisée à partir de bases incertaines, pouvaient tirer bénéfice de régimes autoritaires à base militaire. Le bilan de plus d'un demi-siècle d'indépendances n'est guère positif à cet égard, pas davantage qu'il ne l'était pour l'Amérique latine avant la généralisation des régimes démocratiques.

Il en résulte, ou il devrait en résulter également, la prédominance des approches politiques des contentieux internationaux sur leur approche

militaire ou sécuritaire, voire sur les pressions des lobbies militaro-industriels qui nourrissent la course aux armements. La militarisation de la politique extérieure, la préférence donnée aux moyens coercitifs, l'intimidation sont rarement porteuses de paix durable. L'attitude d'Israël est particulièrement significative, qui donne le sentiment que la supériorité militaire et le recours régulier à la force armée dans les territoires palestiniens occupés lui tiennent lieu de sécurité. « Tondre le gazon »⁹ de temps à autre peut donner un répit et maintenir une mobilisation hostile de part et d'autre, mais ne saurait ni remplacer une politique ni déboucher sur la paix. Jusqu'à quand Israël pourra-t-il maintenir sa jeunesse en état de guerre contre son voisin, sans autre espoir ? Le temps ne joue jamais en faveur de la domination militaire.

Les États-Unis, au-delà de leur soutien structurel à Israël, ont aussi été tentés par un interventionnisme guerrier hégémonique et par une militarisation de leur politique étrangère. Les vicissitudes récentes de leurs interventions extérieures illustrent les périls de la démesure, outre qu'elles risquent de lever les inhibitions d'autres États. Ils ont pu, à l'inverse, gagner le défi de la guerre froide par un mélange habile et suivi de posture militaire, de compétition économique et de négociation diplomatique, évitant la guerre avec l'URSS, tirant le parti optimal de leur puissance militaire sans recours aux armes. Politique d'abord, tel est et doit être le premier principe de la puissance militaire. ■

Serge Sur

⁹ Formule cynique parfois employée pour définir une politique sécuritaire qui consiste à réaliser à intervalles donnés des interventions sur le terrain visant à éliminer de façon plus ou moins massive des mouvements palestiniens, afin de les affaiblir faute de pouvoir les détruire, et qui comporte d'importants dégâts collatéraux. Voir, par exemple, Jean-Dominique Merchet, « Gaza : la stratégie de la tondeuse à gazon », *L'Opinion*, 1^{er} août 2014.